



Circulaire n° 4612 du 24/10/2013

Addendum à la circulaire 4480 du 1^{er} juillet 2013 relative aux Humanités artistiques (articles 23 et 23bis du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française)

Nouvelles grilles horaires (année scolaire 2013-2014).

Cette circulaire rectifie la disposition abrogatoire de la circulaire n°4480 du 1.7.2013.

Réseaux et niveaux concernés <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input type="checkbox"/> Niveaux :	Destinataires de la circulaire – aux pouvoirs organisateurs et aux chefs des établissements de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui organisent les Humanités artistiques ; – aux pouvoirs organisateurs et aux chefs des établissements de l'Enseignement secondaire de plein exercice, qui organisent les Humanités artistiques ; – aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; – aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement secondaire de plein exercice ; – aux membres du service d'Inspection de l'Enseignement artistique ; – aux associations représentatives de parents ; – aux organisations syndicales du personnel enseignant.
Type de circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <input checked="" type="checkbox"/> A partir du 01/09/2013 <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé : Humanités artistiques	

Signataire		
Directrice générale	Chantal KAUFMANN	
Administration :	Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique	
Personnes de contact		
Service ou Association : Enseignement secondaire artistique à horaire réduit		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Alain Detrez	02/690.87.04	Alain.detrez@cfwb.be
Bureau 4F418 – Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles	Fax : 02/690.88.22	
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

A la page 8 de la circulaire n° 4480 du 1^{er} juillet 2013, le point 4 « Disposition abrogatoire » est remplacé par le texte suivant :

« 4. Disposition abrogatoire

Le point 3° « Organisation spécifique à chacun des domaines » de la circulaire 98/99-11 du 16 juillet 1998 est abrogé. La circulaire n°4203 du 30 octobre 2012 est abrogée. »

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN